



Avocats à la Cour ■ Rechtsanwälte

Les rendez-vous de GGV

**Mesure de la charge de travail et droit à la déconnexion
Comment se conformer aux nouvelles obligations découlant de la loi El Khomri ?**

Paris, 30 mars 2017

INVITATION

La loi Travail d'août 2016 consacre plusieurs dispositions à la mesure et au contrôle de la « charge de travail » des salariés et à leur « droit à déconnexion ».

Ainsi, elle prévoit notamment que « l'employeur s'assure régulièrement que la charge de travail du salarié est raisonnable et permet une bonne répartition de son travail dans le temps », ce qui implique que l'employeur évalue et fasse un suivi régulier de la charge de travail du salarié. Elle prévoit également que l'employeur définisse « les modalités selon lesquelles le salarié peut exercer son droit à la déconnexion ».

Mais comment mesurer la charge de travail et comment améliorer l'organisation du travail et l'utilisation des outils numériques, à l'effet de rendre la charge de travail compatible avec la qualité de vie au travail ?

MLC Advisory, spécialiste en matière de bien-être au travail et performance des entreprises, vient de réaliser une enquête qualitative sur la charge de travail. Sur la base de cette enquête, nous examinerons les solutions permettant aux entreprises de se conformer aux nouvelles obligations de la loi Travail sans perdre en performance de l'entreprise.

Bénédicte Querenet-Hahn

Avocat à la Cour
Cabinet GGV

Juliane Nitsche

Managing Partner
MLC Advisory – Groupe ALSpective

Date de la formation

Le 30 mars 2017, de 8h30 à 10h – accueil à partir de 8h00

Lieu de la formation

Cabinet GGV, 12 rue d'Astorg, 75008 Paris

En raison du nombre de places limitées, nous vous invitons à confirmer votre présence par e-mail à Eva Philippon :

PHILIPPON@gg-v.net